

BESANÇON

Le renard reste « nuisible »

Depuis plusieurs mois, les défenseurs du renard voulaient une protection totale. La réunion du 21 novembre dernier à la DDT du Doubs a pris l'orientation d'une gestion adaptative. Explications.

Nous en avons beaucoup parlé dans nos colonnes : depuis plusieurs mois le collectif renard Doubs a multiplié les actions et les conférences dans l'objectif d'obtenir la protection totale du renard par une série d'arguments relatifs à son utilité, notamment dans l'agriculture avec une consommation annuelle de 3 000 à 5 000 rongeurs ou dans la santé publique avec sa contribution à la non-prolifération des tiques.

D'un autre côté, la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage mettait en avant la présence de renards gauleux à l'intérieur des agglomérations et le déséquilibre des espèces pouvant résulter d'une telle ambition. La solution émane d'une réunion de concertation qui s'est tenue le 21 novembre dernier à la Direction départementale des territoires (DDT) du Doubs. Le renard continue à être classé comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts, autrement dit « nuisible ». « Si le renard reste classé de la sorte, ce n'est pas pour autant qu'il va être éradiqué », précise Pierre Feuvrier, le directeur de la fédération



Le renard trouve aussi sa nourriture derrière les faucheuses. Photo François VUILLEMIN

des chasseurs du Doubs. Avant de compléter : « Plus qu'une réglementation stricte et figeant totalement la gestion des populations de renards, c'est vers la proposition intelligente de l'expérimentation d'une gestion adaptée que se sont tournés les représentants des mondes agricoles et cynégétiques ».

« Nuisible », selon les périodes

Pour être plus précis, le salut de goupil est désormais tributaire de la présence cyclique du campagnol terrestre. En période de pullulation des rongeurs, agricul-

teurs et chasseurs sont d'accord pour le protéger des tirs. Par contre, en période de déclin de population de campagnols, le renard a tendance à s'intéresser à d'autres espèces comme le lièvre ou d'autres prédateurs du campagnol et parfois le grand tétard. C'est là qu'interviendront les nouvelles règles de la gestion adaptative mise en place dès juillet 2019.

De son côté, Didier Pépin, porte-parole du collectif saura mobiliser ses troupes pour veiller à ce que cette gestion soit bien décidée périodiquement à l'échelle

communale en fonction du niveau des populations des rongeurs.

« Si le renard reste classé de la sorte, ce n'est pas pour autant qu'il va être éradiqué. »
Pierre Feuvrier Directeur de la fédération des chasseurs du Doubs